



AGENTS DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

PARCOURS DE CARRIÈRE

L'UNSA VOUS DIT TOUT !

La direction de la sûreté affiche depuis quelque temps sa volonté de travailler sur le parcours de carrière des agents et de l'encadrement de la sûreté ferroviaire.



**POUR L'UNSA,
L'AMBITION
AFFICHÉE PAR
LA DIRECTION
N'EST PAS AU
RENDEZ-VOUS !**

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette ambition permettant de clarifier et d'améliorer le parcours de carrière tout en valorisant l'engagement des agents et de l'encadrement est une très bonne chose. Cependant, si l'UNSA-Ferroviaire partage l'objectif affiché, elle est extrêmement dubitative sur le projet présenté. L'UNSA-Ferroviaire a d'ailleurs déposé plusieurs audiences auprès de la direction de la sûreté sur le parcours de carrière des agents et de l'encadrement à la suite de désaccords de fond et au manque d'ambition de certains choix. ...

EN BREF



Le projet de la direction prend racine sur plusieurs besoins exprimés lors des groupes de travail.

- #1** Avoir de la visibilité sur son déroulement de carrière.
- #2** Pouvoir acquérir des compétences à chaque étape : prise de poste ou maintien.
- #3** Des perspectives en opérationnel comme en spécialités.
- #4** Mieux faire connaître nos métiers.
- #5** Des dispositifs promotionnels valorisants.
- #6** De véritables réflexions sur les parcours de fin de carrière.



UNSA-FERROVIAIRE

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE JUSQU'EN 2027

ÉVOLUTION DE LA CLASSE 1 À LA CLASSE 4

Ces objectifs amènent la direction de la sûreté à changer les modalités d'évolution en carrière pour les agents de la classe 1 à la classe 4. La direction de la sûreté annonce que les agents seront recrutés classe 1 (stagiaires). Ils seront ensuite classe 2, mais ils devront rester sur cette classe au moins sept ans avant de pouvoir espérer passer classe 3, le tout après étude du potentiel de l'agent basée sur les compétences et les qualités de services. Concernant le passage à la classe 4, il sera soumis à une vacance de poste en plus de certaines conditions (*voir l'infographie ci-contre*).

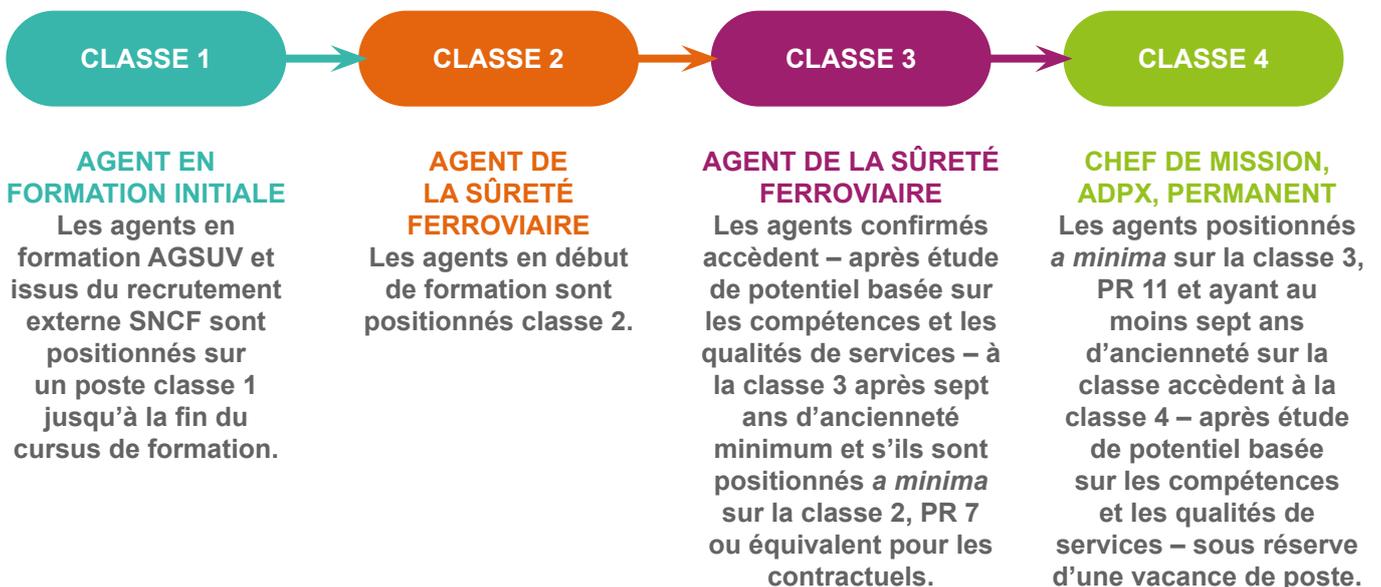
POUR L'UNSA-FERROVIAIRE

Cette vision de l'évolution de la classe 1 à 4 est un retour en arrière pour les agents de la sûreté ferroviaire. Lors de la négociation de l'accord sur les classifications et les rémunérations, la direction de la sûreté avait pour objectif de recruter les futurs agents de la sûreté ferroviaire à la classe 3 minimum, ce qui n'est malheureusement plus le cas apparemment. L'UNSA-Ferroviaire a demandé à la direction de la sûreté la liste des postes classe 4 sur la France entière sachant que la répartition des qualifications D opérationnelles est à la main des directions de zone sûreté et que ce ne sont pas des postes fixes comme les postes d'ADPX ou de permanent PC.



CONCERNANT LA DIRECTION

Aujourd'hui, la direction ne dispose pas d'une vision globale sur l'ensemble des postes... L'UNSA-Ferroviaire a alerté sur le besoin d'informer les agents sur les postes classe 4 afin que ces derniers puissent candidater. ...



PARCOURS SÛRETÉ DE LA CLASSE 3 À LA CLASSE 5

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de voir que la direction de la sûreté a entendu sa demande d'avoir deux parcours bien distincts, mais avec des passerelles d'un parcours à l'autre : un parcours en management et un parcours technique (voir l'infographie de la page 4).

LA DIRECTION A IDENTIFIÉ DES POSTES DE RÉFÉRENT À LA CLASSE 5 POUR LES SPÉCIALISTES

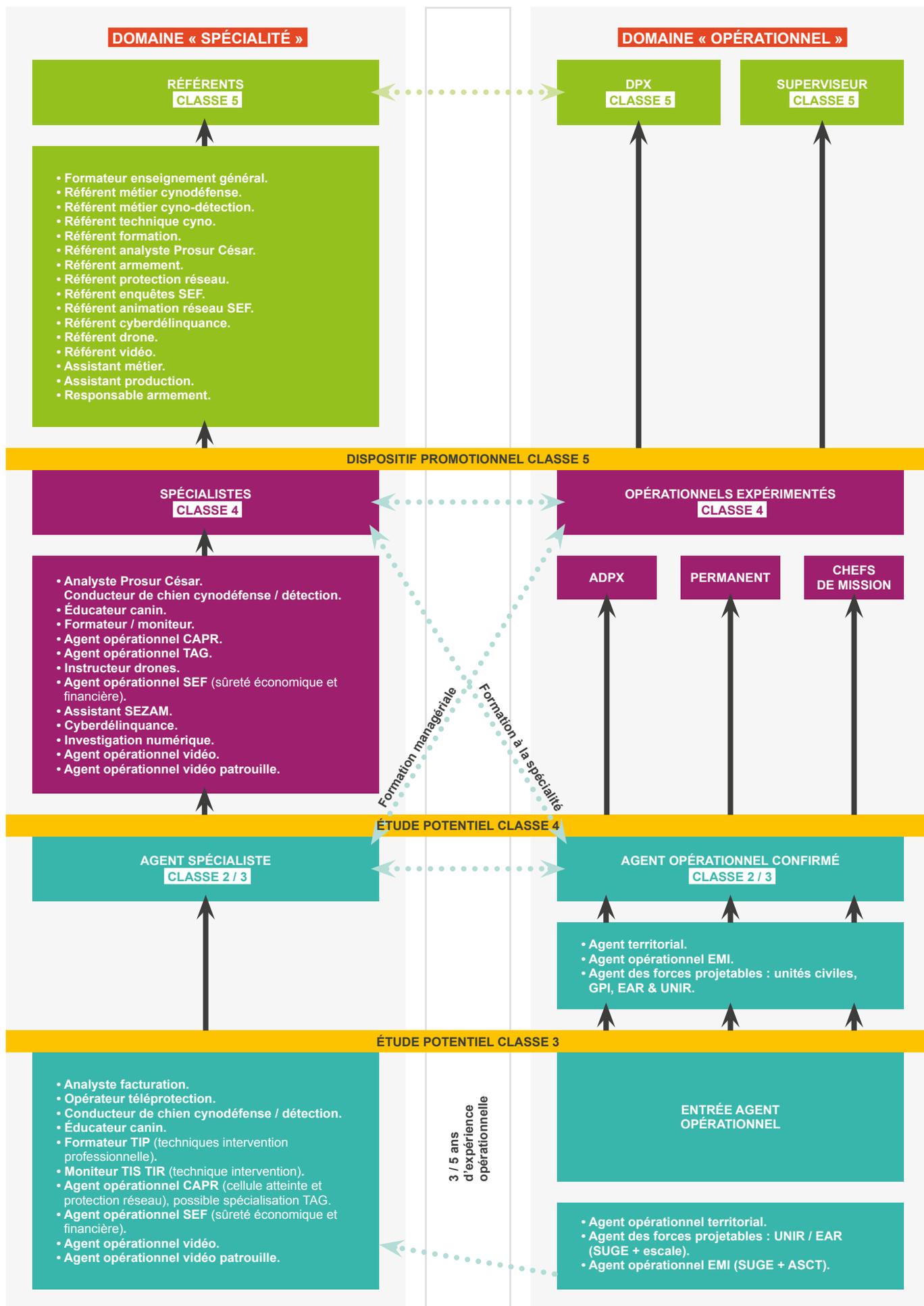
- **Référent d'une spécialité** sur un périmètre national.
- **Garder 50 %** de missions liées à la spécialité.
- **Missions d'animation** réseau de spécialistes :
 - › un référent métier cynodéfense ;
 - › un référent métier cynodétection ;
 - › un référent technique éducateurs canins ;

- › deux référents moniteurs TIP ;
- › un référent analyse facturation ;
- › un référent armement (armurier) ;
- › deux référents protection réseau ;
- › un référent enquêtes SEF ;
- › un référent animation réseau SEF ;
- › un référent investigation numérique ;
- › un référent drone ;
- › un référent vidéo.

POUR L'UNSA-FERROVIAIRE

Ces postes à la classe 5 sont une évolution positive pour les spécialités, car ils leur permettent d'entrevoir un parcours de carrière. Cependant, il faut aller plus loin et ne pas s'arrêter à la classe 5. ...





CHEF DE MISSION

La direction de la sûreté, après avoir mis fin aux qualifications D opérationnelles, met en place une formation externe « chef de mission ». Cette formation sera effectuée par la société externe FA3R (organisme de formation composé d'anciens militaires). Le but de cette formation pour la direction de la sûreté est d'ancrer rapidement le rôle de chef de mission opérationnel dans le fonctionnement des équipes. La direction de la sûreté justifie cette formation comme une action visant à réduire les accidents de travail.

QUE DIT L'UNSA ?

Devant le manque d'explication et plusieurs incohérences, l'UNSA-Ferroviaire a déposé une demande d'audience sur le sujet des « chefs de mission ». Si l'UNSA-Ferroviaire est toujours favorable aux actions permettant de réduire l'accidentologie, elle a rappelé à la direction de la sûreté que cette formation aurait dû être conçue et dispensée en interne sans avoir recours à une société extérieure. Même si nous sommes conscients que l'Université de la Sûreté ne peut pas absorber la charge actuellement avec le rythme des formations initiales, l'UNSA-Ferroviaire a rappelé qu'il n'y avait pas d'urgence à mettre une telle formation en place, car nos équipes font preuve d'un professionnalisme remarquable au quotidien.

ET LA FORMATION ?

Lors de notre audience, l'UNSA-Ferroviaire a rappelé que c'est bien grâce à la formation continue TIS que nous ferons baisser les accidents de travail. L'UNSA-Ferroviaire a demandé de revenir au même niveau de



formation continue TIS, à savoir 40 heures par an. L'UNSA-Ferroviaire a demandé que cette formation ne remplace pas les séances TIS actuelles. L'entreprise nous a indiqué que ces formations seront effectuées en plus des heures de formations pénales. L'ensemble des agents seront formés en tant que « chef de mission » le plus rapidement possible (deux-trois ans). Les premières personnes formées seront celles indiquées dans le tableau ci-contre. ...

DÉTAILS DE LA FORMATION

| | FORMATION STANDARD | FORMATION DES FORMATEURS |
|-----------------------------|---|--|
| DURÉE | • Un jour. | • Deux jours (consécutifs). |
| POPULATION CONCERNÉE | • Unité OPS : DPX, ADPX et classe 4 OPS. • Unité SPE (SEF, cyno, CNSF, CAPEM, siège DZS, etc.) : DPX et ADPX. | • Tous les formateurs UDSUR : TIP et EG. • Les formateurs TIS régionaux : permanents et occasionnels. |
| LIEUX | • Huit sites : Marseille, Narbonne, Bordeaux, Rennes, Lille, Metz, Lyon et Paris. | • Un site : Rennes. |
| CONTENU | • Une journée de déclinaison des standards attendus pour le chef de mission au travers d'ateliers expérimentiels et courte phase en salle. | • Une journée de déclinaison des standards attendus pour le chef de mission au travers d'ateliers expérimentiels et courte phase en salle. • Une journée d'ancrage des standards. |

TRAJECTOIRE +

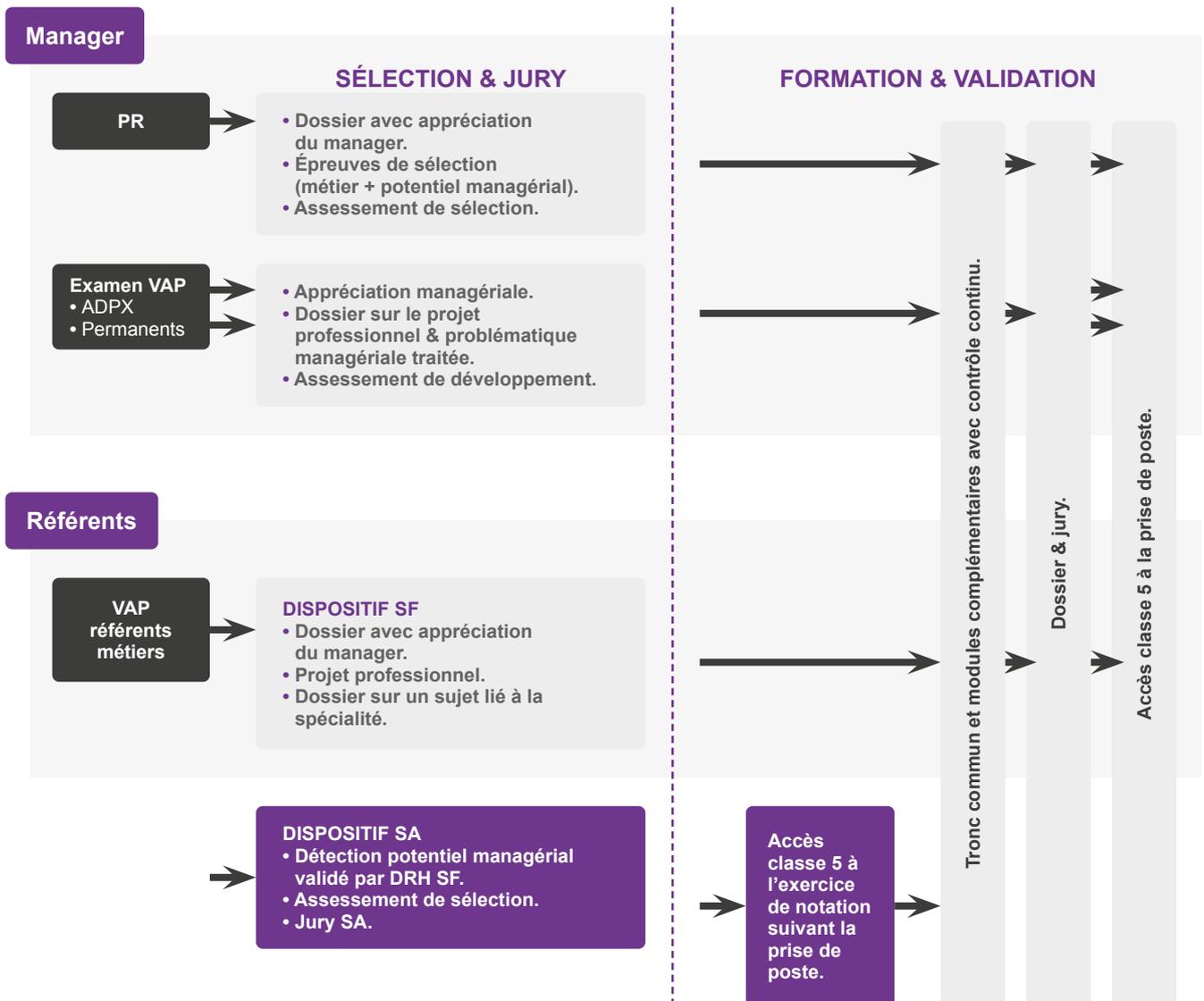
Malgré ce changement de posture notable que nous saluons, l'UNSA-Ferroviaire partage des désaccords de fond sur plusieurs points.

- #1 La fin de qualifications D opérationnelles.
- #2 Le manque d'ambition sur le parcours de carrière des spécialités qui s'arrête à la classe 5.
- #3 Aucune vision au-delà de la classe 5 tant sur les spécialistes que pour les managers : quel parcours pour les agents de classe 5 à 9 ?
- #4 Aucun dispositif de VAE comme c'est le cas sur notre SA ainsi que sur les autres SA du GPU pour les ADPX notamment.
- #5 Les chefs de mission classe 4 ne sont pas repris dans le nouveau dispositif Trajectoires + (voir l'infographie ci-contre).



POUR L'UNSA-FERROVIAIRE

Le parcours devait être une évolution notable pour les agents. Même s'il existe des évolutions positives pour les spécialistes, il faut aller plus loin. Ce projet manque d'ambition en plus d'être incomplet. La direction de la sûreté a encore une fois oublié plusieurs catégories de personnel. Les DPX et les ADPX sont une fois de plus les grands oubliés alors qu'ils sont un maillon essentiel de notre service !





PARCOURS EN FIN DE CARRIÈRE

La direction de la sûreté nous annonce que le parcours de fin de carrière est l'une des procurations qui est ressortie des groupes de travail. Elle propose donc d'aborder plusieurs sujets en 2024.

#1

Maintien en condition physique.

#2

Gestion de fin de carrière.

#3

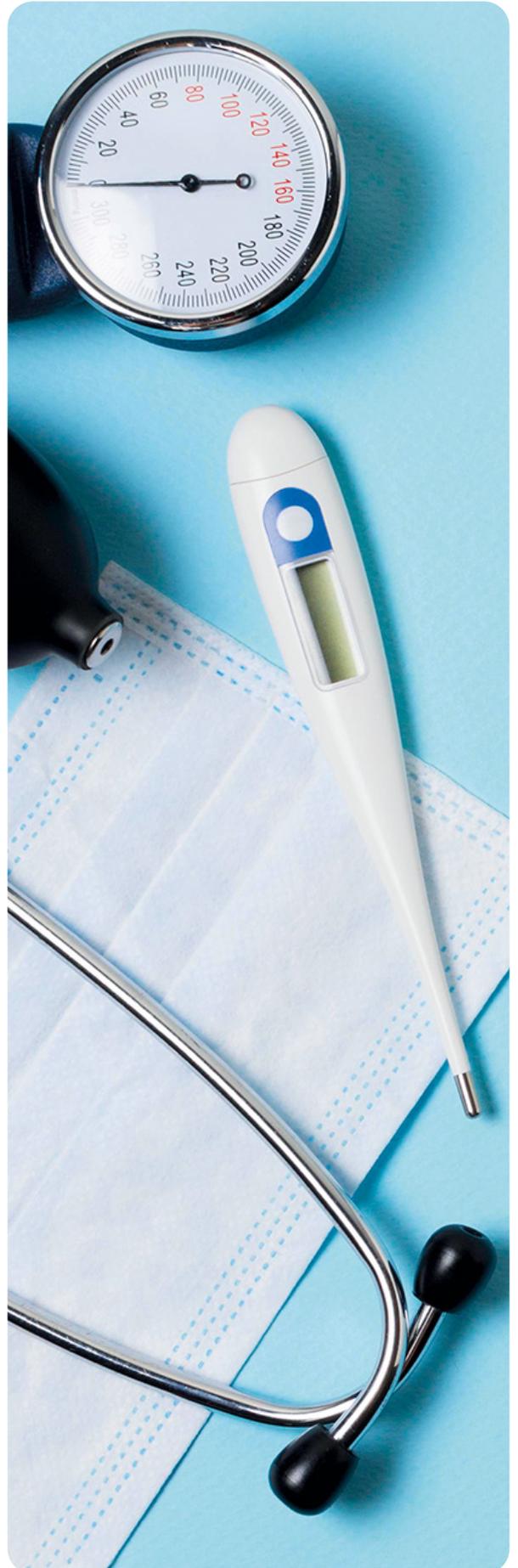
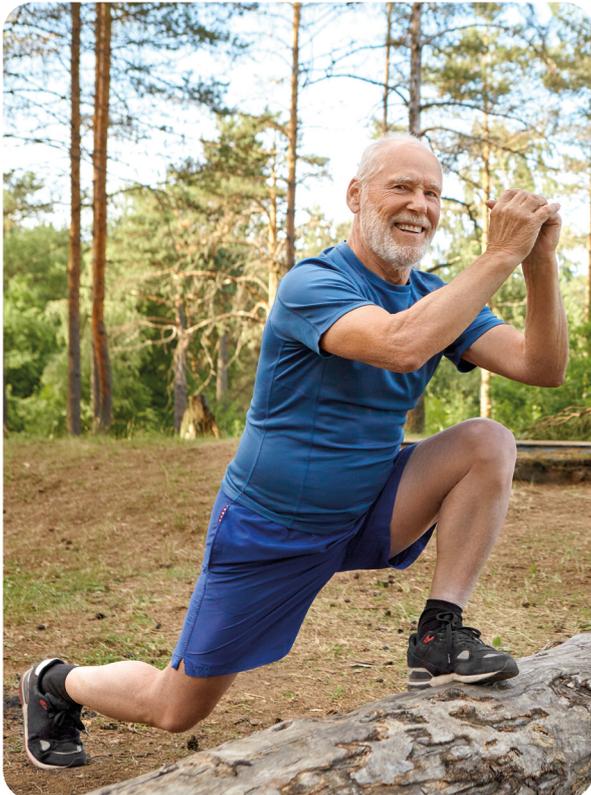
Réduction de la fatigabilité liée à l'équipement.

#4

Prévention de l'usure physique et psychologique.

#5

Pilotage.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ÉCHANGES À VENIR

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la direction a fait une partie du chemin pour faire évoluer les parcours de carrière, mais ce projet manque d'ambition et nous restons en désaccord sur plusieurs points.

L'UNSA-Ferroviaire continuera d'être force de proposition pour améliorer le parcours des agents et de l'encadrement pour qu'ils obtiennent une vraie reconnaissance de leur investissement quotidien.



VOCATION SÛRETÉ

- Site d'information accessible à tous les agents.

FIN DE CARRIÈRE

- Travaux sur la question de la fin de carrière (à venir).

20 / 11
2023

27 / 11
2023

2024

TA
2024

TRAJECTOIRE +

- Avis d'examen et de concours.
- Phases de sélection en janvier.
- Début de formation le 11 mars 2024.

TRAJECTOIRE + ET PARCOURS SPÉCIALISTE

- REX sur le dispositif d'accès à la classe 5.
- REX sur la mise en place des postes de référent.



UNSA-FERROVIAIRE